



EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE/ GENERAL TERMS OF SALE EXTRACT

Office de tourisme de l'Agglomération d'Annecy
ANNECY TOURISME – Bonlieu 1 rue Jean Jaurès – F 74000 ANNECY

Brochure non contractuelle. Tarifs donnés à titre indicatif, susceptibles de modification en fonction de la conjoncture économique.

1 –Demande de réservation

Vous trouverez ci-joint une **demande de réservation** à nous retourner complétée.

Suite à sa réception, l'Office de Tourisme de l'Agglomération d'Annecy vous enverra **un devis valant contrat de réservation**, le **programme complet des prestations réservées par nos soins**, ainsi que **l'intégralité des conditions générales de vente**.

2 –Réservation effective

La réservation devient ferme à réception, par l'Office de tourisme de l'agglomération d'Annecy, du **devis valant contrat de réservation signé après acceptation des conditions générales de vente**.

A titre de garantie, le client fait parvenir à l'office de tourisme **un acompte de 30% du solde** à plus de 30 jours du début du circuit ou **la totalité du solde** à 30 jours et moins du début du circuit.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour, sauf accord préalable.

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour du départ le nombre définitif de participants est supérieur au nombre réservé, l'Office de Tourisme de l'Agglomération d'Annecy peut refuser les clients supplémentaires si la capacité d'accueil prévue est insuffisante.

3 –Annulation

Toute annulation à plus de 31 jours avant le début du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à l'Office de Tourisme de l'Agglomération d'Annecy. Pour une annulation tardive (30 jours et moins avant le début du séjour), elle peut être notifiée par fax au +33.450.51.87.20 ou courriel resa.groupes@annecytourisme.com

Toute annulation du fait du client donnera lieu à des frais à sa charge ci-dessous détaillés:

- Plus de 30 jours avant le début du séjour: 0 % du montant total du circuit.
- De 30 à 21 jours avant le début du séjour: 20 % du montant total du circuit.
- De 20 à 8 jours avant le début du séjour : 50 % du montant total du circuit.
- De 7 à 3 jours avant le début du séjour: 75 % du montant total du circuit.
- 48 heures et moins avant le début du séjour : 100 % du montant total du circuit.

Si un acompte a été versé, l'Office de Tourisme de l'Agglomération d'Annecy pourra déduire ces frais directement du montant de l'acompte en sa possession et restituera le solde au client. En cas d'annulation 1 ou 2 jours avant le début du séjour ou en cas de non présentation du client, aucun remboursement ne sera effectué.

4 –Repas proposés

Les menus sont donnés à titre d'exemple et sont susceptibles d'être modifiés et remplacés par des menus équivalents. Les restaurants cités proposent aussi des repas plus élaborés à la demande du client. Les repas au restaurant sont composés d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert. Selon les lieux, le menu comprend une bouteille ou un pichet de vin pour 4 personnes. Les cafés sont à prévoir en supplément (saut mentions contraires)

5 –Transport

Les trois offres présentées ci-contre ne comprennent pas le transport des passagers. Cependant, nous pouvons sur simple demande vous proposer une offre de transport adaptée à votre groupe.

L'intégralité des conditions générales de vente est disponible sur demande à l'Office de Tourisme de l'Agglomération d'Annecy.

Vos conseillers en séjour Karen NICOUD Cyril ZAMORA-GALL

Réservation/Booking **Office de tourisme de l'Agglomération d'Annecy**

ANNECY TOURISME – Bonlieu 1 rue Jean Jaurès – F 74000 ANNECY - ☎ **+33 (0) 4 50 45 00 98** -

Fax + 33 (0) 4 50 51 87 20 resa.groupes@annecytourisme.com

www.lac-annecy.com

Organisme autorisé par arrêté préfectoral n° AU.074.05.0002

N° TVA Intracommunautaire FR80492855309